

Budget 2023

Français·es établi·es  
hors de France :  
**se (re)donner les  
moyens d'agir**

MÉLANIE VOGEL

**À l'heure où le monde est traversé par une série de crises - climatique, économique, géopolitique, sanitaire - la France doit retrouver ses moyens.** Il faut assurer à nos concitoyen·ne·s établi·e·s hors de France des services publics de qualité, équivalents à ceux dont bénéficient les Français·es de la métropole ; il faut protéger les Françaises et les Français de l'étranger qui subissent de plein fouet les conséquences de la crise économique et de l'inflation ; et il faut mettre en place les changements rendus nécessaires par le dérèglement climatique et la catastrophe environnementale dont nous commençons à peine à subir les effets.

#### **Il faudrait :**

- > Réarmer notre réseau consulaire et réinvestir dans les services publics**
- > Anticiper les conséquences de la crise économique**
- > Préparer la transition écologique**

Ce n'est malheureusement pas ce que nous réserve la mission « action extérieure de l'État » du projet de loi de finances pour l'année 2023 présenté par le gouvernement. Cette mission devrait certes connaître cette année une hausse des crédits de paiement de 5,2 %, pour totaliser 3,2 milliards d'euros. Mais c'est une hausse en trompe-l'oeil : corrigée de l'inflation, la hausse fond à moins de 1 % ; et les crédits augmentés s'expliquent en partie par la dépréciation de l'euro, qui rend plus coûteuses les contributions versées (en dollars par exemple) par la France aux organisations internationales et aux opérations de maintien de la paix.

En ce qui a trait à la transition écologique, c'est très simple. Il n'y a rien, ou si peu ... **Ce gouvernement n'a toujours pas pris sérieusement la mesure de l'urgence écologique**, qui devrait pourtant être l'une des principales préoccupations lorsqu'il s'agit de déterminer et de financer les actions de l'État, y compris à l'étranger.

On estime à 2,5 millions, voire 3 millions, le nombre de Français·e·s établi·e·s aujourd'hui hors de France. **Chaque jour, ces concitoyen·ne·s constatent la détérioration des services de l'État.** Le personnel consulaire, qui a été en première ligne lors de la crise du COVID, subit lui aussi les effets d'un réseau à bout de souffle ; les actrices et les acteurs de notre réseau d'enseignement à l'étranger observent, impuissant·e·s, une structure grugée petit à petit par des initiatives faisant la part belle au secteur privé. Et nos élu·e·s de l'étranger, mal indemnisé·e·s, ont à juste titre le sentiment d'être considéré·e·s comme la cinquième roue du carrosse d'un système dont ils et elles sont pourtant l'un des rouages essentiels.

### **Il serait pourtant possible de faire autrement.**

Voici quelques pistes qui permettraient de mieux servir et mieux protéger nos concitoyen·ne·s établi·e·s hors de France. Trois d'entre elles ont été adoptées par le Sénat – contre l'avis du gouvernement.

# Les crédits de paiement concernant les Français·es établi·e·s à l'étranger se retrouvent dans trois programmes du projet de loi de finances 2023 :

## Programme 151

### Français à l'étranger et affaires consulaires

*C'est le programme majeur concernant les Français·es de l'étranger, celui qui assure le financement des services publics, de l'accès des élèves français au réseau de l'enseignement français à l'étranger et de l'instruction des demandes de visas.*

**Crédits de paiement en 2023 : 391,4 millions d'euros**

**Hausse après inflation de 0,3 % par rapport à 2022**

**Il faut rehausser, au bas mot, de 30 millions d'euros ce programme pour assurer à nos concitoyen·ne·s de l'étranger des services publics de qualité :**

- 15 millions d'euros devraient être attribués sans délai au **recrutement de 300 postes ETP (équivalent temps plein) dans notre réseau consulaire**. Depuis plusieurs années, les charges de travail sont en croissance dans notre réseau diplomatique et consulaire : hausse des demandes de documents d'état civil, demandes de bourses, instruction de demandes de visa ... Alors que le gouvernement a supprimé plus de 200 postes au Quai d'Orsay depuis 2018 ! Dans le projet de loi de finances, l'engagement proposé par le gouvernement est négligeable : une dizaine de postes tout au plus pour le réseau consulaire, qui pourraient être dédiés à une équipe volante venant combler, ici et là, des besoins en personnels. Notre réseau est pourtant à bout de souffle. Il ne s'agit pas aujourd'hui de poser une rustine pour combler les besoins les plus urgents : il faut redonner à nos consulats les moyens de servir efficacement les Français·es de l'étranger.

- > Au moins 6 millions d'euros supplémentaires devraient être consacrés au **financement des bourses scolaires**. En 2023, le financement des bourses scolaires sera assuré par l'enveloppe constituée des crédits budgétaires inscrits dans le PLF à hauteur de 104,4 millions d'euros, soit l'équivalent des crédits alloués en 2021. Cependant, cette enveloppe budgétaire ne prend pas en compte l'inflation mondiale, la forte augmentation des besoins de bourses, l'augmentation importante des frais de scolarité dans de nombreux établissements à l'étranger et l'évolution défavorable du taux de change de l'euro.
  
- > 5 millions d'euros devraient être consacrés à la création d'un nouveau programme dédié à **l'accompagnement et à la prise en charge de la perte d'autonomie des Français-es de l'étranger**, à l'instar de la nouvelle branche autonomie de la sécurité sociale, votée en 2021. Il appartiendrait aux postes consulaires de concevoir des outils d'accompagnement et des partenariats pour tendre vers une mission de service public de la dépendance/autonomie. En vertu du principe de territorialité, les Français-es résidant à l'étranger ne sont affilié-e-s à la Sécurité sociale que lorsqu'ils ou elles sont retraité-e-s de source française ou adhérent-e-s à la Caisse des Français de l'étranger. Certaines personnes retraitées restent affiliées à la Sécurité sociale, mais choisissent de s'établir dans des pays à niveau de vie intermédiaire disposant de bonnes infrastructures de santé. Leurs besoins médicaux sont ainsi couverts, mais pas toujours leur perte d'autonomie, pouvant conduire à des situations dramatiques.
  
- > Il faut augmenter le **financement par l'État de la Caisse des Français de l'étranger (CFE)**, à hauteur de 750 000 euros. Le rôle de la CFE est éminemment important au regard de la crise sociale et de l'inflation qui atteignent tous les Français et toutes les Françaises. L'Etat finance aujourd'hui la « catégorie aidée » de la CFE, qui couvre les personnes les plus précaires, à hauteur de 380 000 euros, contre 2,6 millions d'euros il y a quinze ans...

- > Il faut également **accompagner nos concitoyen·ne·s face à la dématérialisation des procédures administratives**. Le gouvernement a engagé un plan massif de dématérialisation afin de désengorger les consulats et les services de l'Etat. Cette dématérialisation est une bonne chose, si et seulement si elle ne devient pas un facteur d'exclusion des populations les plus fragiles, comme les personnes âgées n'ayant pas forcément l'usage des nouvelles technologies, ou encore les personnes précaires n'ayant pas d'accès à Internet ou à des outils informatiques. Il importe qu'une action, à hauteur de 500 000 euros, soit mise en place afin que des supports informatiques soient à disposition dans chaque consulat avec une forme d'accompagnement des personnes non habituées à la dématérialisation afin que personne ne soit exclu de ces services.
- > **La question des violences conjugales** est également un problème qui n'est pas traité pour les Français·es de l'étranger, alors que pourtant l'expatriation peut favoriser les violences, dans un contexte d'isolation et de dépendance financière du conjoint, ou plus souvent de la conjointe accompagnante. Les postes diplomatiques doivent soutenir les personnes victimes de violences conjugales dans leurs démarches, notamment pour connaître leurs droits, savoir si elles peuvent prétendre à des aides, et les accompagner éventuellement devant le juge local lorsque cela est possible. Un budget de 500 000 euros devrait donc être consacré à cette formation et à la mise à disposition d'informations utiles pour les victimes de violences conjugales dans tous les consulats.
- > La question de **l'accès à l'IVG à l'étranger** doit trouver des réponses. Quinze Etats interdisent totalement l'IVG dans le monde, et même lorsque l'avortement est légal, il n'est pas rare que certain·e·s professionnel·le·s de santé refusent de performer des IVG. Nos concitoyennes résidant dans ces pays doivent pouvoir être rapatriées lorsque l'accès à l'avortement est impossible. Un crédit de 500 000

**Adopté**

euros devrait être réservé pour assurer le rapatriement sanitaire de toute personne française résidant à l'étranger privée d'accès à l'interruption volontaire de grossesse.

**Adopté**

- > Il faut pouvoir **mettre à disposition de nos ressortissant·e·s LGBT+ toutes les informations utiles** en vue de leur expatriation, que ce soit pour connaître la législation locale, les conditions d'adoption, de PMA et de GPA, de reconnaissance des enfants de conjoint·e·s LGBT+ pour l'obtention de visas... C'est aujourd'hui aux Français·es de se renseigner sur leur futur pays d'accueil, puisque les consulats n'ont pas de ressources précises à disposition. Pour assurer la mise à disposition de kits d'information et assurer une meilleure formation sur ces sujets dans les consulats, un crédit de 300 000 euros devra être assuré.
- > Enfin, **il faut impérativement ajuster les indemnités des élu·e·s de l'étranger**. Aujourd'hui, l'indemnité mensuelle moyenne d'un CFdE correspond à 304 euros par mois. Cette compensation est dérisoire, elle l'est d'autant plus en cette période inflationniste, et ne permet pas de rembourser convenablement les dépenses engagées par les activités de nos élu·e·s, qui assistent au minimum à cinq conseils ou réunions consulaires par an, parfois dans des villes situées à plusieurs centaines de kilomètres de leur lieu de résidence. Le budget alloué à l'AFE devrait donc être augmenté de 525 000 euros, afin de revaloriser les indemnités des CFdE en prenant en compte l'inflation depuis 2013, et de s'assurer que leurs frais de déplacement – transports et hébergement – soient intégralement remboursés. Pour les élu·e·s AFE, les remboursements forfaitaires doivent aussi être revus à la hausse, et une indemnité forfaitaire mensuelle doit leur être également attribuée.

**Adopté**

### Diplomatie culturelle et d'influence

*C'est le programme de financement de la coopération culturelle et de la promotion du français, de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'étranger. Ce programme touche particulièrement les Français·es de l'étranger puisqu'il attribue les crédits à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.*

**Crédits de paiement en 2023 : 743,8 millions d'euros**

**En baisse, après correction de l'inflation, de 2,4 % par rapport à 2022**

**Il faut injecter au moins 60 millions d'euros supplémentaires pour assurer un fonctionnement adéquat de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) :**

- › L'AEFE revêt une importance primordiale au regard de son rôle central de gestion des établissements scolaires français à l'étranger. En 2023, le montant de la subvention pour charges de service public s'élèvera à 441,2 millions d'euros. C'est près de la moitié des ressources de l'agence (47,7 %). 30 millions d'euros supplémentaires seront ainsi versés, en 2023, à l'AEFE. Mais ces 30 millions seront consacrés à la compensation des coûts supplémentaires liés à la révision du point d'indice de la fonction publique, aux charges liées à la réforme d'une partie des agents de l'AEFE et à la mise en œuvre d'une part de l'aide versée par la France au Liban. Compte tenu de l'inflation, la subvention versée par l'État à l'AEFE est inférieure de 11,5 % à ce qui était versé en 2012 ! L'équation est simple : sans financement adéquat, ce sont les Français·es de l'étranger qui vont devoir assumer la charge par une hausse des frais de scolarité pour leurs enfants. Pour faire face à la hausse du nombre d'élèves, à l'inflation et pour revenir, à tout le moins, au montant accordé à l'agence en 2012, **il faudra injecter 60 millions d'euros dans le budget de l'AEFE.**

### Action de la France en Europe et dans le Monde

*Ce programme finance l'action diplomatique, le réseau diplomatique, les contributions internationales et les missions de maintien de la paix. C'est aussi ce programme qui finance la construction et l'entretien du patrimoine immobilier de la France à l'étranger.*

**Crédits de paiement en 2023 : 2,1 milliards d'euros**

**Hausse après inflation de 2,2 % par rapport à 2022**

### La transition écologique concerne aussi les bâtiments français hors de France :

- **La rénovation énergétique des bâtiments** a une importance capitale pour faire face aux effets du réchauffement climatique et économiser de l'énergie, d'autant plus au regard de l'inflation que nous vivons actuellement. Le plan du gouvernement consacré à la rénovation thermique des bâtiments publics ne concerne que les biens immobiliers situés sur le territoire national. Or, notre parc immobilier à l'étranger est plus que conséquent ! 163 ambassades, 96 instituts français, 74 établissements scolaires en gestion directe par l'AEFE... Non seulement l'adaptation aux enjeux climatiques de ces immeubles est un impératif, mais il en va également de l'influence de la France dans les pays où ils se situent, ce qui est particulièrement important pour le réseau culturel et d'enseignement. Il faut donc, comme le propose nos collègues écologistes de l'Assemblée nationale, allouer 15 millions d'euros à la rénovation thermique des bâtiments de l'État à l'étranger. L'estimation de 15 millions d'euros pour les chantiers prioritaires en termes de rénovation énergétique a été estimée par la direction des immeubles et de la logistique (DIL) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.